COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014 – 18H00

<u>Présents</u>: Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Adjoints, Yves GERMAIN, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Marie-Claude LEWANDOWSKI, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Selman MORINAJ, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Philippe BELMONT, Gilles LAZAR, Sylvie DAVAL, Sandrine PALEO, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Robert BURKHALTER, Didier TRIBOUT, Conseillers.

Excusés: Mme, M. Pierre-Yves SUTTER et Michèle RICHE

Absent:

<u>Procurations</u>:
M. Pierre-Yves SUTTER à Mme Sylvie NARDIN
Mme Michèle RICHE à M. Didier TRIBOUT



<u>Le Maire</u> ouvre la séance à 18H00. Il fait état des absences, à savoir M. Pierre-Yves SUTTER – Maire délégué de Bussurel, qui donne procuration à Mme Sylvie NARDIN, ainsi que Mme Michèle RICHE – Conseillère Municipale d'Opposition de Droite, qui a désigné M. Didier TRIBOUT pour la représenter.

M. Fernand BURKHALTER adresse à Mme RICHE, au nom du Conseil Municipal, ses sincères condoléances, l'intéressée ayant eu la douleur de perdre sa belle-mère.

<u>Le Maire</u> invite ensuite l'Assemblée à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2014, ce qui fait réagir <u>Mme Sylvie DAVAL</u>, qui expose que seules les pages impaires ont été adressées aux conseillers municipaux. Ce problème de reprographie justifie un report de cette approbation à la séance prochaine.

<u>Fernand BURKHALTER</u> procède ensuite à la présentation des orientations budgétaires au travers la déclaration suivante :

« **Le Débat d'Orientation Budgétaire,** instauré par la loi n°92-125 du 06 février 1992 portant sur l'**A**dministration des **T**erritoires de la **R**épublique (Loi ATR), préfigure les priorités du Budget Primitif.

Etant l'occasion de définir des **politiques d'investissement**, des **stratégies financières** et d'informer l'assemblée délibérante de l'**évolution financière** de la collectivité, ce débat constitue un moment essentiel du cycle budgétaire.

Il suit **la présentation du Compte Administratif,** équivalent du compte de résultat et du bilan des entreprises du secteur privé. Il doit se tenir à l'intérieur du délai de deux mois qui le sépare du vote du Budget primitif.

N'ayant **aucun caractère décisionnel** dans la vie budgétaire, il n'est pas soumis au vote de l'assemblée. **Néanmoins, sa teneur doit faire l'objet d'une délibération** afin que le Préfet puisse s'assurer de l'accomplissement de cette procédure, dans le respect de la loi.

00000000

Ceci exposé, les budgets 2014 des collectivités territoriales doivent être bâtis en fonction des orientations édictées par le Comité des Finances Locales qui s'inscrivent dans l'objectif de participation des collectivités au redressement des finances publiques.

Ainsi le Gouvernement a décidé de **réduire de 3.1** % l'enveloppe normée des **concours financiers** en direction des collectivités territoriales.

Cette baisse représente **1,5 milliard** d'euros dont 56 %, soit **840 millions**, seront prélevés directement sur la **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) perçue par le bloc communal (commune, communautés de communes, communauté d'agglomération).

Concrètement pour la Ville d'Héricourt, la diminution de la DGF est de 86 754 € soit 3.62 % d'une recette qui représentait plus d'un cinquième de nos recettes réelles de fonctionnement. Il y a lieu de s'attendre, compte tenu des directives européennes et des engagements pris par le nouveau Gouvernement, à une nouvelle chute des dotations d'Etat dans les années à venir invitant donc les collectivités territoriales à être particulièrement attentives et prudentes quant à leur niveau de dépenses.

Bien heureusement pour Héricourt, en 2014, la **baisse de DGF est compensée** à hauteur de 82 905 € par une augmentation de la **Dotation de Solidarité Urbaine** (DSU) qui passe de 1 150 405 € en 2013 à **1 233 310** € en 2014.

L'élaboration de notre budget 2014 doit s'inscrire dans cet **objectif d'économie** sans pour autant remettre en cause nos actions en faveur de la culture, du sport ou encore du monde associatif, ni altérer la qualité des services rendus au quotidien.

00000000

AU NIVEAU DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT, les frais de structure doivent continuer à être maîtrisés, la recherche d'économies restant toujours notre fer de lance sachant qu'à chaque niveau de la hiérarchie communale, les agents doivent faire preuve de vigilance.

00000000

La maîtrise des **coûts de main d'œuvre** est beaucoup plus délicate à opérer puisqu'en dehors des effectifs, nous ne pouvons que subir les décisions d'augmentation qui nous sont imposées. C'est ainsi qu'en 2014, nous aurons à absorber un certain nombre de hausse, à savoir :

- La **cotisation patronale** pour le régime de retraite CNRACL dont l'incidence est d'environ 39 000 € sur le budget
- La revalorisation des grilles salariales des fonctionnaires de catégorie C, le surcoût étant estimé à 21 000 €
- Les frais liés au remplacement des agents placés en congés de maladie, lesquels sont en nette augmentation
- Les salaires des 8 **emplois avenir** qui pèseront sur l'année entière même si une recette est enregistrée en contrepartie

Il n'est donc pas possible matériellement de maintenir au niveau 2013 les charges de personnel, lesquelles de toute façon subissent l'incidence du **glissement vieillesse technicité**, en d'autres termes avancements d'échelons et de grades

Il est bon de rappeler également les décisions prises en début d'année et qui ont concerné deux avancées sociales :

- La première pour participer à la mutuelle des conjoints : 7 400 €
- La seconde pour augmenter le nombre de chèques vacances : 14 000 €

Sauf à réduire les contrats de vacataires appelés à remplacer le personnel défaillant, nous ne pourrons éviter de supporter une **augmentation d'environ 5** % du chapitre consacré au frais de personnel.

00000000

Les charges de gestion courante enregistreront une hausse due essentiellement au reversement du fonds d'amorçage des rythmes scolaires au profit de la Communauté de Communes, sachant toutefois qu'une recette est inscrite à même niveau.

Le poste réservé au **soutien associatif** par le biais des subventions subira une légère hausse, due essentiellement à l'effort plus marqué en direction des associations inscrites à l'Office Municipal des Sports.

00000000

Les charges financières liées aux emprunts contractés sont en diminution, puisqu'en 2013 le recours à l'emprunt a été très limité et qu'il n'est pas prévu d'augmenter la dette en 2014 en raison de la recette exceptionnelle que nous percevrons au titre de l'indemnité de sinistre de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Cette dernière se situe en effet à un montant de **2 700 000 €** auxquels s'ajoutent **300 000 €** pour les frais de démolition. Cet apport permet de **combler le déficit reporté** de l'an passé soit 996 000 € et de **surseoir à la souscription d'emprunts nouveaux** qui seraient venus équilibrer le budget en l'absence de cette indemnité.

00000000

CONCERNANT LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT, il n'y a pas de surprises à attendre autres que les annonces faites plus haut vis-à-vis des dotations d'Etat.

Les **bases d'imposition** évoluent en masse de **1.58** % pour la Taxe d'Habitation et de **1.87** % pour le Foncier Bâti, sachant que ces taux intègrent l'actualisation de 0.9% découlant de la Loi de Finances.

Il s'ensuit que la variation physique des bases, c'est-à-dire le nombre de contribuables nouvellement imposés, s'établit à un niveau relativement modeste devant nous interpeller quant à la nécessité de **dynamiser la politique de logements** nouveaux.

Comme je m'y étais engagé, la **pression fiscale** ne sera pas augmentée, bien au contraire, puisque je proposerai lors du vote des taux d'imposition une **baisse de 1.5 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties**. Le **taux de la taxe d'habitation** (13.71 %) quant à lui, sera **maintenu** à son niveau actuel au regard du fait qu'il se situe bien en deçà de la moyenne nationale (23.88 %) ou départementale (15.59 %).

Les autres postes des recettes de fonctionnement sont relativement stables, sachant qu'une baisse est constatée au niveau des revenus des immeubles suite aux pertes de loyers de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

00000000

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2014 devrait tout de même se situer dans des montants supérieurs à **4 millions d'euros**, d'autant que 600 000 € ont été engagés l'an passé et n'ont pas encore été suivis de facturation.

L'année 2014 sera marquée par la poursuite et la réalisation des engagements pris en 2013, notamment en ce qui concerne l'extension de la Cavalerie, la rénovation du sol de la salle Marcel Cerdan ainsi que l'extension de son mur d'escalade. L'effort en faveur de l'accompagnement de la Manufacture Hermès se poursuivra après l'apport du foncier réalisé en 2013. Nous réorganiserons ainsi le champ de foire pour accroître le potentiel de parkings et rénoverons la rue Bardot, appelée à desservir la Manufacture.

Des efforts seront consentis au titre de l'éclairage public où la campagne de remplacement d'appareillages vétustes ou défectueux doit être accélérée.

L'entretien des **bâtiments scolaires et communaux** fera également l'objet de programmes exceptionnels. C'est ainsi qu'un appui particulier ira en direction de l'**isolation thermique** par le remplacement de fenêtres y compris dans certains logements communaux.

La poursuite de la requalification du **Fort du Mont Vaudois** sera marquée par une enveloppe conséquente, voisine de 130 000 €.

Quant au **programme de voirie**, il s'établira dans des proportions raisonnables au regard notamment que l'hiver, de par sa douceur, n'a pas dégradé l'espace public.

D'autres équipements structurants menés en partenariat avec la CCPH viendront compléter l'offre de service aux Héricourtois. C'est le cas du multi accueil à la Maison de l'enfance qui sera agrandi ou encore la création d'un stade de football synthétique à Brevilliers. Un nouvel acte de transfert au profit de la CCPH concernera au 1^{er} septembre prochain le stade stabilisé de la Lizaine et devrait se poursuivre avec la prise de compétence intercommunale des bassins de natation.

Le domaine économique ne sera pas en reste avec la requalification du Tissage du Paquis pour Hermès, l'achèvement de la Zone des Guinnottes II qui conduit la Communauté de Communauté de Communes à nourrir déjà d'autres perspectives de développement.

oooooooo BUDGET ANNEXE DU BOIS

Il y a peu de points à débattre sur ce budget dont les travaux nous sont proposés chaque année par l'Office National des Forêts.

Le programme 2014 se situe d'ailleurs à un **niveau supérieur à celui des années** précédentes et sera notamment consacré de la réfection du chemin de Brevilliers.

L'équilibre sera tout juste trouvé avec les recettes prévisionnelles des coupes de bois.

00000000

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Il se caractérisera par l'aboutissement du **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable**, véritable outil d'aide à la décision qui devrait nous permettre un réel positionnement en matière de ressources en eau ou encore de traitement, à travers l'usine de reminéralisation.

L'accumulation d'excédents voulue durant ces dernières années devrait permettre de satisfaire aux coûts générés par ce nouvel équipement, tout en dégageant quelques subsides qui nous permettront de travailler sur les conduites d'eau les plus vétustes. Notre réseau vieillit et il nous faut les renouveler, au risque de déséquilibrer le taux de rendement de notre réseau de distribution.

00000000

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Là aussi, nous attendons les conclusions du **Schéma Descriptif** pour réagir face à différents travaux devant être engagés pour renouveler certaines conduites. »

Il clôt son propos en rappelant les éléments essentiels à retenir de sa déclaration à sa voir : la baisse du prix de l'eau au titre des vingt premiers m3 pour chaque abonné et le gel de la fiscalité avec en outre une diminution de 1,5% du taux de foncier bâti.

Gilles LAZAR - Conseiller Municipal, au nom du groupe Front de Gauche, déclare :

« Je salue au nom de notre groupe l'effort qui est fait en nous adressant le texte du DOB bien avant le CM. Les années précédentes nous l'avions, y compris en étant dans la majorité, sur table le jour du conseil. Ce qui était fort désagréable.

Ainsi le gouvernement a décidé de réduire de 3.1% l'enveloppe normée des concours financiers en direction des collectivités publiques, ce qui correspond à une baisse de 3.62% de la DGF, soit 86754 euro pour notre collectivité. Cette baisse est très importante et impactera le budget de la ville. Notre premier commentaire est bien entendu de condamner cette baisse car elle ne correspond ni aux besoins de notre ville qui doit poursuivre son développement ni aux moyens de notre pays qui n'a jamais autant produit de richesse. Le gouvernement et sa majorité socialiste ont tout simplement cédé aux diktats des marchés financiers qui eux se portent à merveille. Réduire les dépenses publiques, pourtant si utiles à notre population, notamment aux plus modestes, et au développement de notre territoire est une erreur politique majeure car cela va continuer à casser la croissance, y compris au niveau des entreprises locales.

Mais, nous n'avons là qu'une mise en bouche car, demain le parlement votera à n'en pas douter et pour les exercices à venir une baisse de 10 milliards d'euro dédiés aux collectivités et ceci dans le cadre de ce que j'appellerai le pacte d'irresponsabilité. 10 milliards comparés à la baisse de 1.5 milliard pour 2014, le pire est à venir.

Dans votre document, vous évoquez les directives européennes dans les choix politiques du gouvernement. Mais nous sommes tout à fait d'accord avec vous. Simplement, il y a ceux qui les approuvent et qui les font vivre, vous le PS et EELV et il y a ceux qui s'y opposent, nous au FDG car elles conduisent la France et l'Europe vers le déclin.

Après vous évoquez la DSU comme venant compenser la baisse de la DGF. Mais en quoi il s'agit-il d'une compensation? La loi nous octroie cette dotation parce que nous sommes une commune pauvre. Nous l'aurions eu de toute manière même si la DGF n'avait pas diminué de 3.62%.

Ce qu'il faut retenir au final, c'est que cette année est la première d'une série où l'Etat se désengage et où nous perdons près de 87000 euro de recettes de fonctionnement.

Bien entendu, il va falloir faire des économies, mais ces dernières ne doivent pas se faire en hypothéquant le développement de notre commune et en diminuant son attractivité.

Hélas dans le budget, que vous nous présentez, il n'y a rien qui maintien Héricourt sur la voie du développement bien au contraire.

Vous parlez ensuite de la place du personnel municipal en évoquant les coûts de main d'œuvre (je vous cite). Cette dénomination des charges de personnel s'appliquent en général à une

entreprise privée. Je trouve votre phrase bien malheureuse mais significative. Le travail du personnel municipal n'est pas une charge, c'est au contraire un atout, un facteur de développement et d'attractivité et une richesse.

Sur le fonctionnement, nous partageons votre analyse sur les recettes issues des 3 taxes. Il faut impérativement dynamiser la politique de logements nouveaux mais pas comme vous le faites en multipliant les créations de lotissement nouveaux comme celui de la Craie dont nous compensons le déficit à hauteur de 90000 euro. Ce n'est tout de même pas une petite somme! Nous avons une autre vue du logement et de l'urbanisme. Nous pensons qu'il faut densifier notre ville, stopper l'étalement urbain qui dévore des zones vertes ou agricoles.

Pour ce qui concerne les investissements, il n'y a là aucune ambition et ils ne répondent que de manière partielle aux besoins exprimés par la population. Ce n'est que le copié collé de ce que nous avons voté dans la précédente municipalité: vestiaires et rangement de la halle de cavalerie, réfection du sol du gymnase Cerdan et du mur d'escalade. Le reste, ce sont les travaux habituels, notamment de voirie et ceux prévu pour l'accueil d'Hermès. Il y a tout de même les 135000 euro pour l'aménagement du déménagement du super U. Personne à Héricourt ne comprend que la ville apporte une telle somme pour que le Super U quitte une position très utile au Héricourtois, notamment aux plus âgés et à ceux qui n'ont pas de véhicule.

Concernant les économies que l'on pourrait faire, nous sommes déçus de constater que l'isolation thermique se limitera simplement aux remplacements de fenêtres. Il y a pourtant d'importantes économies à faire en isolant de manière efficace nos bâtiments. Il manque réellement dans votre budget une volonté politique de décliner préservation de l'environnement et économies d'énergie.

Je reviendrai bien entendu plus précisément sur le budget tout à l'heure mais ce que nous voulons dire pour conclure, à l'adresse des Héricourtois , c'est que ces orientations budgétaires de la majorité socialiste qui collent parfaitement avec l'esprit austéritaire du gouvernement Valls ne répondront non seulement pas à leurs attentes mais feront perdre à Héricourt son attractivité. »

Didier TRIBOUT, au nom du groupe d'Opposition de Droite, expose ce qui suit :

« Monsieur le Maire, le gouvernement socialiste que vous soutenez annonce un plan d'austérité de 50 milliards d'euros. Certes le redressement des comptes de la France est inévitable car à vivre à crédit depuis 1974, la facture devait tôt ou tard être présentée aux français.

Des français victimes plutôt que coupables. Victimes de l'incurie de gouvernements successifs qui n'ont pas su prendre les mesures courageuses qui s'imposaient sur les régimes de retraites, qui n'ont pas voulu s'attaquer aux niches fiscales, qui ont découragé les investisseurs avec les 35 heures, l'impôt sur la fortune, qui ont laissé s'installer une immigration subie plus que choisie et qui, au final, ont vendu les intérêts de notre pays à la bureaucratie bruxelloise.

Car le plan d'austérité du gouvernement, c'est 10 milliards d'économies à trouver au niveau des collectivités territoriales dont les communes.

Je m'attendais donc à la lecture du budget primitif à me trouver face à un document où je comptais voir comment la municipalité d'Héricourt allait anticiper les inévitables hausses d'impôts qui nous attendent face à ce transfert de charges décidé par Manuel VALLS pour réduire le déficit français.

Je comptais donc sur une nouvelle majorité pour faire preuve d'inventivité, de sens des responsabilités et animée d'une volonté de préserver au mieux les intérêts des héricourtois.

Arrivé page 38, à la fin du document, tout comme dans la fable de la fontaine, je n'ai rien vu venir. Je n'ai vu qu'un copié-collé des budgets antérieurs où la dépense est la règle d'or et où l'objectif est de s'assurer la fidélité une clientèle électorale docile, exercice dans lequel vous excellez il faut bien le reconnaitre.

Je constate dans les éléments financiers des sources d'inquiétude pour l'avenir avec des emprunts souscrits en francs suisses auprès d'établissements comme DEXIA ou la caisse française de financement local avec des taux révisables pour près de 4 millions d'euros et une incertitude financière provoquée par le risque de détérioration de la dette française mais aussi par l'emprunt auprès d'organismes financiers peu sûrs pour ne pas dire douteux.

Je constate que les dépenses de personnels représentent 57.7% de nos dépenses réelles de fonctionnement. C'est plus qu'au niveau national mais c'est beaucoup plus qu'une ville comme Luxeuil les Bains par exemple où ce même ratio est de 47%. Les charges de personnels vont de surcroit augmenter de 5.43% par rapport à 2013 alors que le point d'indice des fonctionnaires est normalement gelé depuis 2010. Le sens des responsabilités vous imposait de vous assurer d'une stabilisation stricte de la masse salariale.

Je constate que le total des dépenses réelles est en augmentation de 2.83% ce qui est supérieur à l'inflation mais surtout ne tient pas compte des économies à réaliser au regard des conséquences des décisions prises par le gouvernement. Vous pratiquez la politique de l'autruche et vous appliquerez sans état d'âme des augmentations d'impôts quand la situation ne sera plus tenable financièrement en expliquant que vous n'en êtes pas responsable.

Je constate votre habilité et votre sens politique dans la répartition de la taxe foncière. Plus du 1/3 de l'impôt (34.15%) repose sur les entreprises, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas de nature à attirer les investisseurs ou à conserver nos commerces. Les contribuables lambda contribuent eux pour 54.34% tandis que les habitations sociales, qui représentent plus de 25% du parc immobilier, ne contribuent que pour 11, 39% aux recettes totales. Vos priorités sont claires : vous privilégiez votre électorat au détriment de l'attractivité de la ville et de la classe moyenne. Ce n'est naturellement pas notre manière de voir les choses puisque nous sommes ici, au conseil, les représentants d'une classe moyenne matraquée fiscalement du fait de l'absence de courage des politiques de tous bords.

Je constate que tout comme pour la réforme des rythmes scolaires, que l'ancienne majorité municipale dont vous êtes issu a instauré de force sans en mesurer le coût pour la commune et les familles, vous vous êtes précipité pour vous engouffrer dans le système des emplois d'avenir. Il n'y a que dans un système économique post soviétique comme l'est devenu la France que l'on pense encore que des emplois peuvent être aidés par le contribuable. C'est un leurre, ce ne sont que des chômeurs masqués. Ces emplois contribuent à un alourdissement de la fiscalité qui fait fuir chaque jour davantage les investisseurs de notre pays.

Je constate enfin que la section d'investissement fait une large part aux dépenses mais que je ne vois pas les recettes.

Je ne voudrais pas être trop fastidieux en assommant mes collègues élus d'une liste exhaustive de points qui me semblent critiquables c'est pourquoi je vais conclure en regrettant que ce budget privilégie trop la dépense au détriment de nécessaires économies, qu'il n'anticipe pas de fait les transferts de charges qui attendent les collectivités locales dans les mois à venir, que son financement repose essentiellement sur la taxation de la classe moyenne et des entreprises et qu'au final, il est le marqueur politique fort d'un déni de la réalité économique, de la poursuite d'un système de redistribution abusif et d'un manque d'ambition en termes de développement économique.

Pour toutes ces raisons, l'opposition divers droite votera CONTRE le budget primitif 2014. »

<u>Le Maire</u> réagit sur les propos des deux groupes de l'Opposition en insistant sur le gel observé au niveau des impôts, en rappelant également que la fiscalité de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a été stabilisée depuis 4 ans, dans un contexte pourtant difficile. Il pointe au niveau national le redressement observé depuis 2 ans dans les finances publiques, faisant remarquer que l'héritage des 10 années précédentes pèse lourdement dans cette volonté de désendettement, volonté néanmoins assumée par le Gouvernement avec courage. <u>Fernand BURKHALTER</u> fait aussi observer que l'Etat n'a aucune obligation d'équilibre budgétaire, obligation qui s'impose toutefois aux collectivités territoriales.

Revenant sur la situation héricourtoise, <u>le Maire</u> déclare qu'Héricourt est observée positivement par toutes les villes alentours, l'investissement public n'a pas ralenti, tout comme l'investissement privé, bien au contraire, preuves en sont les implantations XNOVE, MACDONALD et HERMES. Concernant les investissements publics, <u>Fernand BURKHALTER</u> évoque les projets à court terme de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt en direction de l'extension de la Crèche qui passera de 20 à 35 places, l'extension de la salle de restauration à Grandjean ou bien encore la réalisation d'un terrain de foot synthétique, ces projets illustrant le dynamisme du Pays d'Héricourt.

Revenant sur l'implantation d'HERMES, <u>le Maire</u> évoque les 300 emplois qui en découleront et qui viendront s'ajouter aux 40 salariés recrutés au restaurant MACDONALD.

Au-delà de ces éléments positifs, <u>Fernand BURKHALTER</u> admet que bien des difficultés existent et il déclare s'être engagé à accompagner toutes les personnes en recherche d'emploi pour les orienter à bon escient, en collaboration avec l'Association de Développement des Cantons d'Héricourt et la Mission Locale Espace Jeunes.

Revenant sur le budget 2014, il fait remarquer qu'aucune enveloppe d'emprunt n'est inscrite.

<u>Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement et au Développement Durable</u>, à l'adresse de Gilles LAZAR, déclare que lorsqu'elle entend ses propos, il lui semble entendre Yves MERA – leader de l'Opposition lors du précédent mandat, qui pendant 6 ans n'a pas cesser de déclarer que le programme de la Majorité s'inspirait du sien. Sur la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, la Majorité s'y attendait. Quant à l'étalement urbain décrié par Gilles LAZAR, Danielle BOURGON lui rappelle qu'à l'origine 3 scénarios d'aménagement ont été soumis aux Elus qui ont choisi le moins pire lors d'un vote auquel M. LAZAR avait participé positivement. Elle clôt son propos en déclarant toujours à Gilles LAZAR, que si son programme avait été aussi bon, il serait Maire, sachant qu'il n'est pas le seul à défendre les situations précaires.

Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale d'Opposition du Front de Gauche, à propos de l'implantation d'HERMES, demande une précision quant au panneau se trouvant sur le site, où il est fait état d'un dossier consultable sur rendez-vous à la Ville de Pantin.

<u>Le Maire</u> lui répond qu'il s'agit d'une erreur, le dossier d'enquête publique relatif à l'installation électrique étant consultable en Mairie d'Héricourt, tout comme le permis de construire.

<u>Sylvie DAVAL</u> demande également si en termes d'économies d'énergie, les diagnostics thermiques des bâtiments ont été réalisés dans les bâtiments communaux, le cas échéant a-t-il été défini des priorités au niveau de la planification des travaux ?

<u>Fernand BURKHALTER</u> rappelle que des représentants du groupe de Mme DAVAL ont siégé précédemment et ont eu connaissance des éléments de diagnostics thermiques sur le patrimoine. Il fait remarquer qu'au-delà des diagnostics se pose la question de la rentabilité, certains investissements présentant un temps de retour particulièrement important.

<u>Le Maire</u> déclare qu'il y a bien une feuille de route pointant les bâtiments les plus énergivores, sachant qu'Héricourt qui accueille le siège du Pôle Energies de la Maison des Energies, se doit d'être exemplaire à ce titre et le sera.

<u>Samuel-Blaise BECKER – Conseiller d'Opposition du Front de Gauche</u>, tout en regrettant que le débat d'orientations budgétaires ait lieu seulement quelques heures avant le vote du Budget Primitif, ce qui fait perdre tout son sens au débat puisqu'aucune modification ne sera possible, intervient : « Je ferais néanmoins comme si Monsieur le Maire, s'exclamant avoir été convaincu par mes propos (ce dont je ne doute pas), il pouvait encore envoyer en courant Monsieur Bouclet et Madame PEQUIGNOT modifier le budget avant de nous le soumettre.

Vous avez donc Monsieur le Maire tenue votre promesse pour cette année de « ne pas augmenter la pression fiscale ». Je dis bien pour cette année car cette promesse ne pourra pas être tenue sur l'ensemble de la mandature pour les raisons suivantes :

- 1. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, bref l'excédent de fonctionnement est passé de plus de 2 000 000 € à seulement 1 500 000 € en l'espace de deux ans, si on enlève la recette exceptionnelle de 3 000 000 € liée à l'incendie. 25 % de perte! Les bâtiments communaux ne pourront pas tous bruler les uns après les autres pour compenser cette perte.
- 2. La Dotation Globale de Fonctionnement va continuer à décroitre. La Dotation de Solidarité Urbaine ne va guère continuer d'augmenter.
- 3. Le fond d'amorçage de la réforme des Rythmes Scolaires va lui s'éteindre d'ici peu. Une recette de 86 000 € qui sera perdue alors que la charge sera toujours présente.
- 4. La dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle représentant 150 000 € va également cesser dans les prochaines années.

La marge de manœuvre de la commune va encore se réduire. Les recettes liées à l'activité économique ne sont pas une solution. Elles sont toutes attribuées à la CCPH. Mais Monsieur le Maire anticipe peut être la fusions des deux entités.

Quoi qu'il en soit, cette promesse de ne pas toucher à la fiscalité ne pourra pas être tenue sur l'ensemble de la mandature. »

<u>Fernand BURKHALTER</u> répond que la Dotation de Solidarité Urbaine(DSU) représente 1,1 million d'euros, cette dotation étant le résultat de l'action des parlementaires en faveur des communes les plus pauvres. Le Parti Socialiste a su ainsi instaurer une solidarité entre les territoires et <u>le Maire</u> invite M. BECKER à ne pas donner de leçons pour l'avenir. Il est bien évident que si la Ville s'enrichit sa DSU sera impactée, mais pas dans l'immédiat. De même, nous ne pouvons pas déplorer que les développements économiques successifs relèvent nos critères de pauvreté tout en diminuant la DSU.

<u>Sylvie DAVAL</u> évoquant le sigle FPIC, demande et obtient sa traduction, tout en souhaitant que les Elus soient destinataires d'un glossaire comme cela a été fait à la Communauté de Communes.

<u>Didier TRIBOUT</u>, tout en relativisant le bilan positif des parlementaires étiquetés Parti Socialiste, déclare qu'il est légitime que les Elus s'inquiètent pour l'avenir et qu'il y a lieu de prendre en compte cette inquiétude justifiée par une baisse évidente des ressources à venir. Il y a toutefois lieu de se réjouir à partir du moment où le bloc communal vient à s'enrichir par ses actions.

<u>Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe</u>, déclare que nous avons tous les mêmes préoccupations et qu'il est légitime de se faire du souci. Néanmoins elle invite les Elus à recentrer le débat sur les orientations budgétaires de 2014.

<u>Gilles LAZAR</u> demande que Mme BOURGON accepte que son Groupe ait droit à la parole, estimant que les propos que cette dernière a tenus à son encontre, sont graves en termes de démocratie.

<u>Le Maire</u> fait remarquer qu'en substance Danielle BOURGON a juste dit à M. LAZAR que son groupe avait changé d'avis.

<u>Danielle BOURGON</u> s'estimant aussi démocrate que Gilles LAZAR avec toutefois « moins d'arrogance », déclare « ce que vous dites ne m'atteint pas ».

Avant de clore la séance, <u>le Maire</u> fait observer que le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, mais qu'une délibération interviendra pour permettre au représentant de l'Etat de constater la réalité de cette procédure.

La séance est levée à 18H50.

Fernand BURKHALTER Maire d'Héricourt Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt